

**RÈGLEMENT COMPLET DU JEU CONCOURS**  
**« CONCOURS GLOBESAILOR X CHALLENGE OCÉAN :**  
**REMPORTEZ 24H À BORD D'UN VOLVO 60 »**

**Organisation :**

La société GLOBESAILOR SAS, société à responsabilité limitée au capital de 14 329 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 489 893 909 et domiciliée 141, avenue de Clichy – 75017 Paris organise un jeu gratuit sans obligation d'achat jusqu'au 24 novembre 2024.

**Participation :**

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires et des membres de leur famille. La participation est limitée à une seule par foyer (même nom, même adresse). La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas participer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. En participant au jeu vous acceptez de recevoir les informations concernant le jeu et toutes autres actualités et promotions de GlobeSailor.

**Modalités :**

Pour participer, il suffit remplir le formulaire de la page du jeu en donnant votre email, nom et prénom puis de cliquer sur « Je participe ! » pour transmettre les informations. Le clic sur le bouton vaut pour acceptation du règlement.

La tentative d'une participation multiple pourra entraîner l'exclusion du participant. À tout moment, les organisateurs se réservent le droit de disqualifier sans préavis les participants convaincus de participation multiple ou de toute autre manœuvre frauduleuse.

Ce jeu-concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook que l'organisateur décharge de toute responsabilité.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

**Désignation du gagnant :**

Le gagnant sera tiré au sort le lundi 25 novembre 2024 par GlobeSailor. Il sera prévenu par un e-mail de GlobeSailor. Sans réponse de sa part dans un délai de 15 jours à partir de la confirmation de son gain, le gagnant sera disqualifié et le prix sera perdu. Le lot sera remis au gagnant d'un deuxième tirage au sort.

Si le lot est non utilisé par le gagnant, il sera perdu pour le participant et demeurera acquis à la société organisatrice. Le gagnant renonce à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile (adresse postale ou/et Internet). Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant.

Du seul fait de leur participation à ce jeu, le gagnant autorise les organisateurs à reproduire et utiliser leur nom, prénom, adresse et éventuellement photographie dans toute offre promotionnelle et manifestation Publi-promotionnelle liée au présent jeu, sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

#### **Dotation :**

**Le gagnant remporte 24h à bord d'un Volvo 60, au départ de Lorient - La Base, d'une valeur de 1150€ TTC, caisse de bord incluse (panier repas, lyophilisés, boissons, consommables...) auprès de notre partenaire Challenge Ocean selon ses propres conditions générales de vente et en fonction des disponibilités.**

Le lot ne sera pas interchangeable contre un objet, un service ni contre une quelconque valeur monétaire et ne peut pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. La non-acceptation du lot, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne aucune contrepartie financière ou autre. Transferts et acheminements pour se rendre sur place non pris en charge.

#### **Litiges et responsabilités :**

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions ou les dates.

En aucun cas, la société organisatrice ne sera responsable de la prestation.

#### **Informatique et Libertés :**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent tirage au sort sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Par les présentes, les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux de la société organisatrice et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à GlobeSailor SAS : 141, avenue de Clichy – 75017 Paris.

#### **Remboursement des frais de participation Internet et demandes de règlement :**

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par d'éventuels virus circulants sur le réseau.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à l'Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs de jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique et de l'inscription à une adresse erronée ou incomplète.